



Légende: PAG

- Parcelle cadastrale / immobilière (1)
- Parcelle / immobilière en réalisation (2)
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- MIX-u Zone mixte urbaine
- MIX-r Zone mixte rurale
- JAR Zone de jardins familiaux
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-4q Zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements
- BEP-4p Zone de bâtiments et d'équipements publics - péage
- ECO-t Zone d'activités économiques communale type 1
- SP-n Zone d'activités spécifiques nationale
- COM Zone commerciale
- REC-ij Zone de sport et de loisirs - espace vert et aire de jeux
- REC-4q Zone de sport et de loisirs - réserve aux constructions et installations sportives
- GARE Zone de gares ferroviaires

PAP NQ ZAD - Référence du Schéma directeur

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (2)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à son avis
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- Zone d'aménagement différencié - PAP NQ
- Secteur et élément protégé d'intérêt communal - "environnement construit" - C
- Bâtiment protégé (1)
- Gabiet et alignement protégé (1)
- Petit patrimoine (1)
- Secteur protégé d'intérêt communal - "environnement naturel et paysage" - N
- Zone de bruit > 70dB(A)
- Couleur pour projets routiers
- Couleur pour projets de mobilité douce
- Couleur pour projets d'écoulement des eaux pluviales (1)
- Couleur pour projets de canalisation pour eaux usées (1)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- Aménagement de territoire
- Plans directeurs sectoriels - POS (1)
- POI Paysages (PSP) Couleurs vertes (CV)
- POI Zones d'activités économiques (PSZAE)
- Zones classées pour les monuments naturels
- à la protection de la nature et des ressources "intégrales"
- Zone protégée d'intérêt national - déclarée (1)
- Zone protégée d'intérêt national - déclarée (1)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Sites Natura 2000 - Zone de protection spéciale (1)
- à la protection des sites et monuments nationaux
- Inimmuable et objet classés monuments nationaux (1)
- Inimmuable et objet classés monuments nationaux (1)
- à la gestion de l'eau
- Zone inondable - H210 (1)
- Zone inondable - H210 (1)
- Zone inondable - H210 (1)
- Zone de protection d'eaux potables (1)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Botte protégée (niveau non exhaustif) (1)
- Habitat d'espèces protégées Art 17 + Art 21 (niveau non exhaustif) (1)
- Mesure CEF - Habitat d'espèces protégées (niveau exhaustif) (1)
- Terrain avec des vestiges archéologiques majeurs connus résiliés en protection et une conservation durable (1)
- Terrain avec des vestiges archéologiques connus ou notés, à étudier avant réalisation ou destruction (1)
- Zone de risques "contaminants"
- Zone de risques naturels prévisibles (1)
- Ligne ferroviaire (1)
- Autoroute (A) (1)
- Route nationale (RN) (1)
- Chemin repris (CR) (1)
- Réseau routier et stationnement
- Limite de la commune (1)
- Cimetière
- Cours d'eau / Eau stagnante (1)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (1)
- Conduite électrique aérienne (1)
- Collecteur existant
- Réseau eau potable existant

- (1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérique (PCN) - Exercice 2015
- (2) Mairie de Betzdorf
- (3) Arrêté de l'ancien Maire Christophorus (BDL, TCD, ACT) Luabg, 2005
- (4) Modification zonable - zonage réglementaire - 18.04.2016 en actualisation 2019
- (5) MDC - Environnement, Cartographie de l'eau 2015 (Plan directeur de l'eau 2015)
- (6) MDC - Environnement, Aménagement des Cours d'Eau et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017
- (7) ZPN (Zones protégées d'intérêt national) Sites naturels et zones forestières protégées
- (8) MDC - Environnement, Aménagement des Cours d'Eau et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017
- (9) ZPN à décaler / Zones proposées par le 20ème Plan national pour la Protection de la Nature (PNPN) de 2017
- (10) Sites Natura 2000, Ministère de l'Environnement, 2015
- (11) Service des sites et monuments nationaux (Mémorandum B - no 35 du 19 mai 2008, update 21 février 2018)
- (12) Mémorandum A n° 42 de 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les zones de l'Alsace et de la Moselle et de la Sûre
- (13) Mémorandum A n° 47 de 2015 Règlement grand-ducal du 23 juillet 2015 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine
- (14) L'arrêté de l'ancien Maire de Betzdorf, 2015
- (15) Centre National de Recherche de Morphologie CHM, mars 2017
- (16) Service géographique de l'Etat, janvier 2019
- (17) Travaux de prospection, BEST, 2017 - localisation et largeur du couloir à défrayer dans le projet d'extension
- (18) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages » à zonage différencié

Commune de Betzdorf
L-6922 Berg Betzdorf

Modification ponctuelle du PAG 29 Plan en vigueur

→ Ouljen, Banzelt

CD	Prise en compte des modifications	18.07.2024	12.02.2024	10.07.2024	10.07.2024
06	Revue des sites et éléments sensibles	18.07.2024	12.02.2024	10.07.2024	10.07.2024
07	Revue des sites et éléments sensibles	04.05.2023	12.02.2022	23.03.2023	10.07.2024
08	Zonage vert et agricole	18.07.2024	12.02.2022	10.07.2024	10.07.2024
09	Modifications zonales	18.07.2024	12.02.2022	10.07.2024	10.07.2024
N	Modifications zonales	18.07.2024	12.02.2022	10.07.2024	10.07.2024

- Vote du conseil communal le 1^{er} février 2019
 - Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable le 01 août 2019, ref. 1232/019/2019
 - Arrêté du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 6 mai 2019
 - Version adaptée aux modifications en vigueur des Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages » zones d'activités économiques conformément à l'article 20 (5) de la loi modifiée du 17 avril 2019 concernant l'aménagement du territoire